



CONVOCATION ASSEMBLÉE COMMUNALE

INFOS COMMUNALES

DÉCEMBRE 2022



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 13 décembre 2022 à 20h15
à la salle polyvalente à Saint-Martin**

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022**
- 2. Budgets 2023**
 - 2.1 Budget du compte de résultats / fonctionnement**
 - Rapport de la commission financière et approbation
 - 2.2 Budget d'investissements**
 1. Archivage obligatoire des documents communaux, aménagement du local et travaux d'archivage
 2. Crédit d'étude, réfection et agrandissement école, bâtiment 1970
 3. Crédit d'étude, création d'un trottoir, mise à neuf adduction eau potable et redimensionnement collecteur eaux claires
 4. Changement conduite adduction eau potable, secteur La Jailla à Besencens
 5. Mise en place de moloks
 6. Report : crédit d'étude centrale de chauffe
 7. Report : canalisation « Champ Riond » protection des eaux claires et usées
 - Rapport de la commission financière et approbation
- 3. Divers**
 - 3.1 Présentation sur le thème de la forêt par M. Christophe Huwiler, forestier de triage**

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, novembre 2022

Budget du compte de résultats / fonctionnement 2023

| Compte | Budget 2023 – MCH 2 | | Budget 2022 – MCH 2 | | Comptes 2021 – MCH1 | |
|--------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration générale | 176'330.00 | 673'241.00 | 189'130.00 | 487'504.15.00 | 27'478.75 |
| 1 | Ordre et sécurité publics, | 45'000.00 | 67'832.00 | 40'500.00 | 77'748.15 | 45'948.60 |
| 2 | Formation | 243'076.00 | 1'592'452.00 | 257'390.00 | 1'505'614.70 | 226'175.00 |
| 3 | Culture, sport et loisirs | 166'098.00 | 162'726.00 | | 136'549.00 | 700.00 |
| 4 | Santé | 20'000.00 | 518'857.00 | 17'000.00 | 479'769.35 | 4'306.00 |
| 5 | Affaires sociales | 1'100.00 | 499'033.00 | 1'100.00 | 463'895.45 | 12'516.00 |
| 6 | Trafic et communications | 6'000.00 | 309'948.00 | 6'500.00 | 333'980.45 | 9'758.50 |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 499'037.00 | 519'603.00 | 478'312.00 | 484'474.09 | 485'301.95 |
| 8 | Economie publique | 30'000.00 | 16'409.00 | 12'000.00 | 42'073.15 | 18'955.25 |
| 9 | Finances et impôts | 3'180'146.00 | 2'897.50 | 3'123'428.00 | 440'109.00 | 3'567'153.47 |
| | Totaux | 4'200'689.00 | 4'362'998.50 | 4'125'360.00 | 4'451'717.49 | 4'398'293.52 |
| | Résultats | 390'517.00 | | 237'638.50 | | 53'423.97 |

A noter que les budgets 2023 et 2022 sont fait sur la base du plan comptable MCH2 tandis que les comptes 2021 sont selon le plan MCH1. De ce fait, les immeubles du patrimoine administratif passent du chapitre 9 en MCH1 au chapitre 0 en MCH2.

Budget d'investissements 2023

| Compte | Désignation | Budget 2023 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|--------|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0 | Administration | 70'000.00 | | | | | |
| 2 | Formation | 70'000.00 | | 30'000.00 | | | |
| 3 | Culture, sport et loisirs | | | 35'000.00 | | | |
| 6 | Trafic et télécommunications | 10'000.00 | | 89'300.00 | | | |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 311'000.00 | | 305'700.00 | | | |
| 9 | Finances et impôts | | | | | | |
| | Totaux | 461'000.00 | | 460'000.00 | | | |
| | Résultats | | 461'000.00 | | 460'000.00 | | |

FORÊTS – HAIES – MURS – CLÔTURES

FORESTIER RESPONSABLE

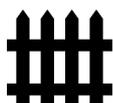
M. Christophe Huwiler – 079 634 66 10



FORÊTS

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

Rappel : la route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est interdite à la circulation.



MURS – CLÔTURES

La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m' de la chaussée est de 1 m' dès le niveau du bord de la chaussée correspondante. Au-delà de cette distance de 1.65 m', une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.



HAIES

Conformément à la loi sur les routes, chaque propriétaire doit veiller à ce que ses haies n'entravent pas la visibilité aux abords des routes. C'est pourquoi nous demandons à chacun, si besoin est, de procéder à la taille nécessaire.



FEU BACTÉRIEN

Une nouvelle Ordonnance fédérale sur la santé des végétaux (OSaVé) est entrée en vigueur le 1er janvier 2020. Selon celle-ci, le feu bactérien n'est plus une maladie de quarantaine.

Dès lors, la commune ne contrôlera plus que les zones définies par le canton.

Les propriétaires de plantes hôtes, arboriculteurs et privés, devront procéder à des contrôles au moins une fois par saison et toute plante suspecte devra être déclarée auprès du Service phytosanitaire cantonal à Grangeneuve.

Nous nous tenons à disposition en cas de doute pour un contrôle sur place.

ABANDONNEZ LES MAUVAISES HABITUDES !



POLLUTION DE L'EAU

Saviez-vous que ce que vous jetez dans le caniveau ou la grille de route finit généralement directement dans le cours d'eau le plus proche, causant des pollutions du milieu aquatique et une détérioration de l'écosystème ?

Les éviers, lavabos, baignoires et cuvettes de wc ne sont pas des poubelles. Ne pas y jeter des déchets solides, de l'huile de friture, des produits toxiques, des médicaments.

UN GESTE FACILE AU QUOTIDIEN :

mettre à la poubelle tout ce qui est autre que le papier wc

SÉCURITÉ INCENDIE



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée,
veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



ORDURES MÉNAGÈRES



Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à l'administration communale et au P'tit Mag. A l'administration communale, paiement par TWINT possible.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes.

- à côté du local du feu, Saint-Martin
- à la croisée de la rte de Châtel et rte de la Praela, Saint-Martin
- à la croisée rte de Bussigny, Saint-Martin
- au carrefour du Jordil
- à l'ancienne laiterie, Besencens
- à l'ancienne école, Besencens
- à l'abri PC, Fiaugères
- à la croisée rte Fusion-rte Porsel, Fiaugères

Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit **4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant.**

Nous rappelons que les sacs ne doivent pas être déposés avant 6h le matin pour éviter l'éventration par les animaux.

Jour de collecte : jeudi de 6h00 à 12h00

N'oubliez pas de coller une vignette sur chaque sac

REPAS À DOMICILE



Les personnes âgées ou à mobilité réduite domiciliées dans la commune peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé du lundi au vendredi.

Inscriptions auprès du bureau communal

021 907 88 73 ou

commune@saint-martin-fr.ch

Le prix du repas à domicile est de CHF 15.--

Litières pour chats



SAIDEF SA

Rte de Châtillon 70
CH-1725 Posieux

T. +41 26 409 73 33

info@saidef.ch
www.saidef.ch



Élimination

La litière des chats doit être éliminée dans le sac poubelle

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande d'éliminer la litière (minérale et végétale) pour chats avec les ordures ménagères, et ce en premier lieu pour des raisons d'hygiène ; un recyclage n'est guère envisageable.

Les crottes et l'urine des chats ainsi que la litière souillée sont problématiques d'un point de vue hygiénique. Le contact ou la réutilisation du compost et du digestat contaminé peuvent transmettre des maladies infectieuses. Au cas où un chat se voyait administrer un médicament, on retrouverait des traces de celui-ci dans ses déjections. Afin d'éviter le risque d'infection et les résistances, l'OFEV recommande de ne pas les composter ni de les jeter dans la poubelle verte.

Conseils aux propriétaires de chats



Utilisation de litière végétale : celle-ci brûle, provoque moins de scories, bloque moins d'espace de décharge.

Bon à savoir



L'élimination des litières d'origine minérale ne se fait pas sans poser des problèmes aux UVTD. Les résidus non combustibles provenant de leur incinération, les mâchefers, nécessitent un stockage définitif en décharge. Ce n'est pas le cas pour les litières végétales qui se consomment intégralement.

De plus en plus de producteurs de litière pour chats prétendent que leurs produits peuvent être éliminés sans problème dans la poubelle bio ou dans le compost personnel voir dans les toilettes. **FAUX** : la litière écologique pour chats complique l'exploitation et l'entretien des stations d'épuration. Des dépôts se forment dans les puits et les conduites, les pompes peuvent être affectées et il y a plus de boues dont le coût d'élimination est élevé.

Il est tout aussi clair que les excréments et l'urine des carnivores n'ont pas leur place dans les poubelles vertes et donc pas non plus dans les installations de méthanisation et de compostage du fait notamment du risque infectieux.

RÉDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE MALADIE



L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Il est possible de calculer la réduction de vos primes et obtenir toutes les informations nécessaires sur le site www.caisseavsfr.ch

Le droit à la réduction des primes naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée. La décision de subvention est établie par la Caisse de compensation du Canton de Fribourg.

La demande de réduction doit être présentée au plus tard le 31 août de l'année en cours. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Les formulaires sont disponibles à l'administration communale.

La demande doit être déposée directement à la Caisse de compensation, Impasse de la Colline 1 1762 Givisiez



BRUIT ET VOISINAGE



Le Conseil communal souhaite que chacun/e fasse preuve d'acte responsable pour rendre la vie villageoise la plus agréable possible

Quelques règles à respecter pour de bonnes relations de voisinage :

la période de repos nocturne s'étend de 22 heures à 6 heures

Tous les jours entre 12h et 13h, l'heure est considérée comme temps de repos, ainsi que les dimanches et jours fériés cantonaux. D'autre part, les utilisateurs de la place multisports à Saint-Martin sont priés de respecter les consignes pour ne pas incommoder le voisinage en respectant la charte d'utilisation de ce terrain.

ADMINISTRATION COMMUNALE



L'administration sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023 inclus

HORAIRES

| | |
|-------|--------------------------------|
| lundi | 14h00 - 17h00 |
| mardi | 15h00 - 18h00 |
| jeudi | 09h00 - 11h30 14h00 - 18h30 |



RÉSEAU D'EAU COMMUNAL



Les résultats du rapport d'analyse annuel effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires démontrent que la qualité de l'eau est très satisfaisante.

Le Conseil communal remercie les personnes qui communiquent à la commune des fuites d'eau constatées sur le réseau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéro-purgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

Pensez à vérifier le bon fonctionnement des chasses d'eau de vos wc, cela pourrait vous éviter des consommations d'eau excessives.

La dureté de l'eau de situe à environ 21° fH

SAPINS DE NOEL

La traditionnelle distribution de sapins de Noël
aura lieu le

samedi 10 décembre 2022
de 10h à 12h

sur la place du village.



***Le Conseil communal et le
personnel communal vous
souhaite de***



Prenez soin de vous et tous nos meilleurs Voeux pour 2023 !

UNE IDÉE CADEAU ...

Martin Nicoulin

Saint-Martin FR

A la découverte de son histoire



Besencens



Flaugères



St-Martin



Flaugères



Besencens

Il est l'heure de penser à vos cadeaux de Noël...

Vous souhaitez offrir le livre historique « Saint-Martin FR, à la découverte de son histoire »

Vous le trouvez à l'administration communale au prix de CHF 70.—



Le Passeport Vacances – une institution veveysane ayant besoin de vous !

Créé en 1985, le Passeport Vacances de la Veveyse propose une offre de loisirs et d'activités aux enfants du district de la Veveyse, en âge de scolarité primaire, de la 3H à la 8H, depuis bientôt quatre décennies. Il s'agit d'une institution bien implantée en Veveyse, qui bénéficie d'une grande popularité, tant auprès des enfants que des parents. En effet, ce sont chaque année entre 400 et 500 enfants qui profitent des activités organisées par des dizaines d'acteurs différents (sociétés de musique, de sport, sapeurs-pompiers, associations et entreprises de la région...), en partenariat avec notre association.

Conservant son but social depuis sa création, le prix du passeport vacances est de CHF 30.- par enfant. Un prix si avantageux, malgré une très large palette d'activités, n'est possible que grâce au soutien sans faille de nombreux donateurs de la région (entreprises, club services) ainsi que des communes de la Veveyse. La loterie romande soutient également notre association, de manière régulière.

Les brochures, listant l'ensemble des activités disponibles, sont distribuées aux enfants du district après les vacances de Pâques. Les enfants peuvent ensuite enregistrer leurs souhaits en ligne et il sera procédé à un tirage au sort, afin d'attribuer jusqu'à six activités par enfant. Cette part de hasard permet de remplir un autre objectif du passeport vacances : favoriser la découverte d'activités nouvelles, en dehors de celles qui sont à la mode. Enfin, en plus de la centaine d'activités disponibles, le passeport vacances permet d'accéder gratuitement aux piscines de Châtel-St-Denis et de Chexbres, ainsi qu'à des séances privées de cinéma au Sirius, à Châtel-St-Denis.

Si le Passeport Vacances de la Veveyse reste attractif après tant d'années, c'est aussi grâce à des **bénévoles**, présents dans toutes les communes du district. Si vous souhaitez contribuer à son développement, vous pouvez rejoindre notre comité. **Celui-ci a en effet besoin de nouvelles forces, afin de pouvoir continuer à offrir des activités variées à nos enfants chaque été.** En cas d'intérêt, n'hésitez pas à contacter le président de l'association, M. Savio Michellod (079 793 48 65).

Vous cherchez un JOB ?

Service Conseils Emploi gratuit à Fribourg et à Bulle

1. Préparation CV-lettre de motivation
2. Formation à la postulation en ligne
3. Permanence informatique de recherche d'emploi

NOUVEAU !



Œuvre suisse d'entraide ouvrière **OSEO**

OSEO FRIBOURG

Schweizerisches Arbeiterhilfswerk **SAH**

Soccorso operaio svizzero **SOS**

travail et intégration

Informations

026 347 15 77

oseo-fr.ch

Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac
en 4 séances



Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

1. Faire le point

- Analyser ses habitudes de consommation
- Différencier les avantages et les inconvénients du changement
- Planifier l'arrêt

2. Préparation

- Identifier ses ressources, forces, obstacles
- Développer des alternatives
- Définir un programme personnalisé

3. Action

- Arrêter
- Appliquer les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

- Renforcer les acquis
- Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
- Evaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

- Coaching individuel CHF 200.-
- Cours de groupe CHF 150.-
- Entretien d'orientation CHF 50.-

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

PORTEFEUILLE D' ACTIONS DURABLES DES COMMUNES FRIBOURGEOISES



Envie d'agir en faveur d'un monde plus solidaire et durable – bref plus résilient ? C'est possible, en puisant des idées dans le Portefeuille d'actions durables des communes fribourgeoises.

Un site Internet simple et convivial, voilà comment se présente le Portefeuille. En quelques clics, les administrations communales et associations locales y découvriront tout un choix de projets assortis d'exemples concrets, contribuant à l'un ou plusieurs (encore mieux !) des 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD, par ex. soin de la biodiversité, bonne santé, lutte contre le changement climatique, inclusion des personnes vulnérables).

Chaque projet se présente sous la forme d'une fiche pratique, concise, orientée en priorité vers l'action concrète - un peu à la manière d'une recette de cuisine. On y trouvera entre autres les étapes clés de réalisation, les points de contacts, les aides financières et des exemples de communes ayant réalisé le même projet.

Issue d'une collaboration fructueuse entre l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF) et l'Etat de Fribourg, le Portefeuille s'inscrit dans la Stratégie cantonale de durabilité. Son intention ? Soutenir les collectivités locales qui s'engagent en faveur d'une société et d'une économie inclusives et durables et mutualiser leurs bonnes pratiques. Les fiches sont régulièrement actualisées, et de nouvelles sont ajoutées. Le Portefeuille est disponible en français et en allemand, aux adresses suivantes : <https://communes-durables.ch/> <https://nachhaltigegemeinden.ch>

Enfin, les collectivités ayant mis une action en place avec succès sont invité.e.s à retourner leur témoignage sur le site du Portefeuille, afin de stimuler le partage d'expériences !

